



# Transfert de la compétence eau potable Etude Prospective

*Retour d'expérience de la Communauté  
de Communes du Genevois*

Toccanier Jérôme

Communauté de Communes du Genevois



## Sommaire

- ◆ Présentation de la communauté de communes du Genevois
- ◆ Éléments de contexte et démarche politique
- ◆ Définition d'un service de référence
- ◆ Choix du mode de gestion de la compétence eau
- ◆ Définition d'un tarif cible

# Présentation de la collectivité

## ► La communauté de communes exerce quatorze compétences



**Auvergne**  
**Rhône-Alpes**

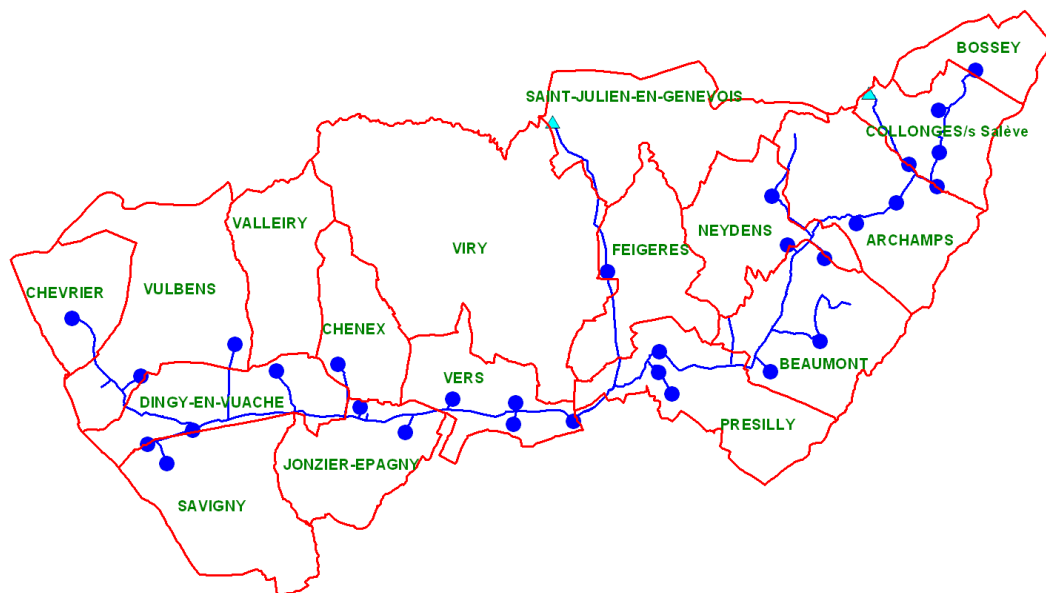


**Grand Genève**  
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

**17 communes**  
**40'000 Habitants**  
**Démographie: 3 % /an**  
**151 km<sup>2</sup>**

- Aménagement du territoire
- Eau (2013)
- Assainissement (2003)
- Déchet
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Petite enfance
- ...

## Présentation du service eau



### Un réseau primaire

- ✓ 5 réservoirs communautaires
- ✓ 2 site de forages + 1 en cours de réalisation
- ✓ 55 Km de conduites + 20 km en cours de réalisation

### Des réseaux secondaires

- 49 réservoirs
- 46 ressources
- 387 km canalisations

- ✓ 17 300 abonnés (15'300 en assainissement)
- ✓ 2 '917 '000 m<sup>3</sup> vendus

## Eléments de contexte et démarche politique

### ❖ Contexte : Compétence de réseau de secours avec vente d'eau de la Collectivité aux communes

Elaboration d'un schéma directeur 2006



Décision de réalisation d'un projet d'investissement majeur de diversification de la ressource

### ❖ Points ayant amené à la réalisation d'une étude sur l'évolution de la compétence

- La sécurisation financière des investissements nécessaires
- Un statut juridique incertain avec une alimentation qui ne relève plus du secours pour un certain nombre de communes
- Des responsabilités mal identifiées en terme de pollution (avec notamment un réseau communautaire sans traitement généralisé, des mélanges d'eau)

### ❖ Le projet politique

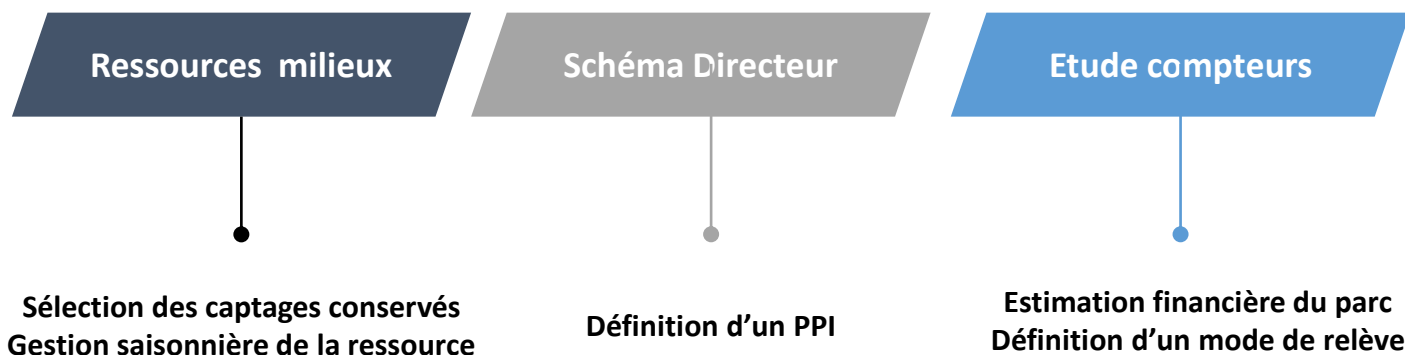
Accompagnement par un bureau d'études et Mise en place d'un comité technique de l'eau, constitué d'élus de chaque commune particulièrement sensibles à la question de l'eau

## Définition d'un service de référence

### ❖ Définitions d'indicateurs de performance que la collectivité s'est fixée comme objectifs

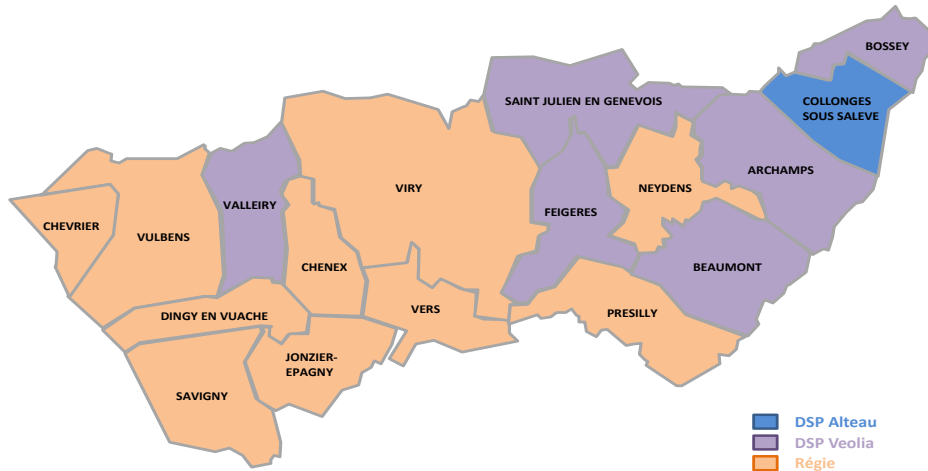
- **Patrimonial** : Renouvellement Compteurs, renouvellement canalisation, protection de la ressource, indice de connaissance et gestion patrimoniale
- **Relation à l'abonné** : taux d'impayés, taux de réclamations, nombre de relève/an
- **Performance des réseaux** : rendement et ILP minimum

### ❖ Prévision d'une enveloppe pour investissements futurs





# Présentation des modes de gestion



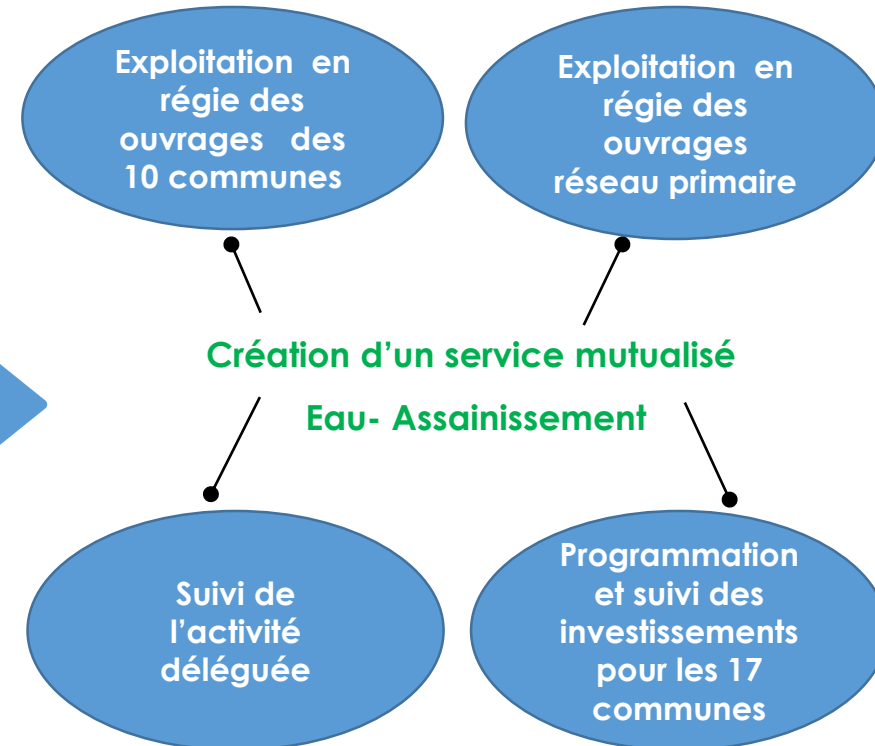
**Avant 01 janvier 2013**

## Eau

- ✓ Régie : 10 communes
- ✓ Contrat de prestation de service : réseau primaire
- ✓ Contrats d'affermage : 7 communes

## Assainissement

- ✓ Régie : 17 communes





## Présentation des modes de gestion – travail sur les contrats de DSP

**7 contrats d'affermage avec deux délégataires (date de fin contrats s'étalant de 2018 à 2024 )**

### ❖ Actions engagées

Application des prescriptions techniques décidées pour l'ensemble de la collectivité

Travail sur une redevance prélèvement de l'agence de l'eau unique pour la collectivité

Renégociation des six contrats ayant le même délégataire pour aboutir :

- ✓ Remise financière importante
- ✓ Harmonisation de la part fermière et des indexations
- ✓ Harmonisation des conditions d'achat d'eau

### ❖ Actions non priorisées

- Harmonisation des bordereaux de prix pour branchements neufs
- Harmonisation des règlements de services
- Harmonisations des engagements du délégataire et des pénalités
- Globalisation des plans de renouvellement



## Définition d'un tarif cible

### ❖ Définition du coût du service

Démarche itérative prenant en compte:

Coûts constatés dans les CA des budgets communaux

Coûts « cachés » comme le temps passé par les élus ou les services supports

Coûts liés aux investissements futurs (enveloppe de renouvellement + enveloppe nouveaux ouvrages)

### ❖ Travail sur la durée de convergence

Part fixe : dès le transfert

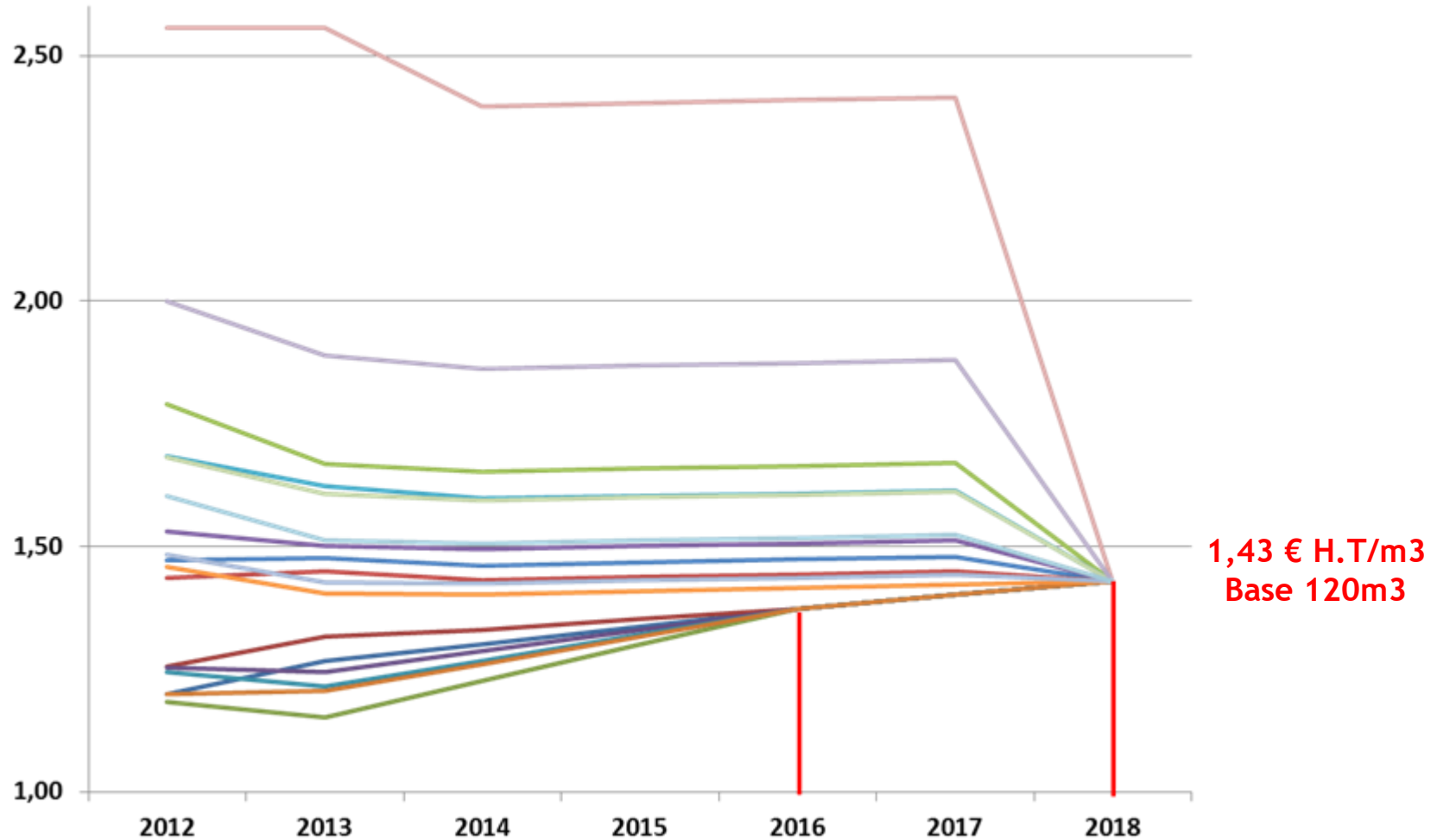
Part variable : décision d'une durée de 3 ans → réajustée à 05 ans pour les communes au dessus du tarif cible

### ❖ Travail sur la structure tarifaire

Nombreux débats sur le montant de la part fixe et les tranches de consommation



## Définition d'un tarif cible





## TABLE RONDE 3 : REALISATION DE L'ETUDE PROSPECTIVE

### Conseils du groupe de travail à retenir :

- Définir les objectifs de performance du futur service afin de déterminer le service de référence souhaité
- Séparer la détermination du tarif pour l'eau et celui pour l'assainissement, leur gestion n'étant pas toujours homogène
- A court terme, gérer les différents modes de gestion, puis, à long terme, définir le mode de gestion souhaité